N°2 – 08/04/2020

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

Nouvelles d'Espagne – Economie et Finances

Edition spéciale Covid-19 – 03/04 au 08/04

Zoom sur …

Principaux points à noter du 03 au 08 avril 2020 :

- **Le Président du Gouvernement, Pedro Sánchez, a annoncé la prolongation de l'état d'alerte de 15 jours, soit jusqu'au 25 avril prochain**

La mesure a été annoncée ce week-end le 04/04 et la demande officiellement formulée le 07/04 par le Conseil des Ministres. De plus, le Président Sánchez a annoncé que la période exceptionnelle de fermeture de tous les secteurs économiques « non essentiels », déclenchée le 30 mars et qui prendra fin le 9 avril prochain inclus, ne serait pas prolongée. Au-delà du 25 avril, le Président a d'ores et déjà préparé les esprits en indiquant que l'état d'alerte pourrait être vraisemblablement prolongé de nouveau, avec une adaptation à la stratégie de « déconfinement » en cours d'analyse.

- **A partir du 06/04, la ligne de 20 Md€ de garanties publiques (1ère tranche sur les 100 Md€ annoncés) pour les prêts aux entreprises et travailleurs indépendants mise en place par le biais de la banque publique ICO est dorénavant pleinement opérationnelle (signature des conventions financières entre l'ICO et les entités financières)**

La répartition des garanties sera réalisée entre les banques espagnoles en prenant comme référence les parts de marché déclarées à la Banque d'Espagne fin 2019 pour les prêts aux PME et travailleurs indépendants d'une part et pour les prêts aux grandes entreprises d'autre part.

- **Le gouvernement a adopté un Décret-Loi flexibilisant les procédures de recrutement de travailleurs saisonniers en agriculture**

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, Luis Planas, entend ainsi répondre de manière urgente à la pénurie de main d'œuvre qui pénalise les récoltes en cours (fraises, asperges) et qui menace celles qui vont débuter dans quelques semaines (fruits à noyaux, fruits d'été), en raison des mesures de confinement et de fermeture des frontières (selon les estimations du Ministère, près de 80 000 travailleurs saisonniers étrangers sont nécessaires chaque année pour ces campagnes de récolte, sur un besoin total de 100 à 150 000 saisonniers).

DETAIL DES MESURES ECONOMIQUES ESPAGNOLES ANNONCEES

03 AVRIL 2020

Premiers remboursements d'impôts, 48 heures après le début des déclarations : 71,6 M € à l'attention de 128 900 contribuables. Le trésor public espagnol (Agencia Tributaria) a maintenu la date de début des déclarations d'impôts pour 2019 (1er avril), afin d'injecter de la liquidité pour les contribuables recevant des remboursements de trop perçu d'impôts (tout en laissant du temps à ceux qui devront payer plus, puisqu'ils ont jusqu'à la fin de la période de déclaration (30 juin) pour ce faire). Le Ministère des Finances estime qu'il devrait recevoir au total plus de 21 millions de déclarations (+1,6 % par rapport à l'année précédente) dont 14,6 millions entraînant des remboursements aux contribuables par rapport au prélèvement à la source déjà effectué (70 % du total et +0,5 % par rapport à l'année précédente), pour un montant de 10,7 Md €.

04 AVRIL 2020

Le Président du Gouvernement, Pedro Sánchez, a annoncé la prolongation de l'état d'alerte de 15 jours, soit jusqu'au 25 avril prochain. De plus, il a annoncé que la période exceptionnelle de fermeture de tous les secteurs économiques « non essentiels », déclenchée le 30 mars et qui prendra fin le 9 avril prochain inclus, ne sera pas renouvelée. Au-delà du 25 avril, le Président a d'ores et déjà préparé les esprits en indiquant que l'état d'alerte pourrait vraisemblablement être prolongé de nouveau, avec une adaptation à la stratégie de « déconfinement » en cours d'analyse.

06 AVRIL 2020

La ligne de 20 Md€ de garanties publiques pour les prêts aux entreprises et travailleurs indépendants mise en place par le biais de la banque publique ICO est dorénavant pleinement opérationnelle (signature des conventions financières entre l'ICO et les entités financières). La répartition des garanties sera réalisée entre les banques espagnoles en prenant comme référence les parts de marché déclarées à la Banque d'Espagne fin 2019 pour les prêts aux PME et travailleurs indépendants d'une part et pour les prêts aux grandes entreprises d'autre part. De plus, l'ICO a clairement rappelé l'interdiction de toute conditionnalité liée à l'achat de produits ou services financiers complémentaires (après une certaine confusion ou des pratiques laissant entendre que l'octroi de prêt garanti serait subordonné à l'achat ou à la souscription d'autres produits). Le gouvernement a précisé que de nouvelles tranches seront activées en cas d'épuisement de cette ligne jusqu'à atteindre les 100 Md€ annoncés le 17 mars dernier.

07 AVRIL 2020

Le Conseil des Ministres a officiellement formulé la prolongation de l'état d'alerte jusqu'au 25 avril, demande qui sera votée jeudi 9 avril au Congrès des Députés, le vote positif étant déjà acquis.

De plus, le gouvernement a adopté un Décret-Loi flexibilisant les procédures de recrutement de travailleurs saisonniers en agriculture (le texte détaillé a été publié le 8 avril au journal officiel espagnol, le *Boletín Oficial del Estado*). Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, Luis Planas, entend ainsi répondre de manière urgente à la **pénurie de main d'œuvre qui pénalise les récoltes en cours (fraises, asperges) et qui menace celles qui vont débuter dans quelques semaines (fruits à noyaux, fruits d'été), en raison des mesures de confinement et de fermeture des frontières** (selon les estimations du Ministère, près de 80 000 travailleurs saisonniers étrangers sont nécessaires chaque année pour ces campagnes de récoltes, sur un besoin total de 100 à 150 000 saisonniers). Afin de mobiliser les travailleurs disponibles et volontaires dans les régions agricoles concernées, le Décret-Loi cible l'embauche de chômeurs espagnols et de personnes étrangères situées sur le sol espagnol :

- Personnes sans emploi, indépendants en cessation d'activité ou personnes en chômage partiel non provoqué par le Covid19 : à titre exceptionnel, le salaire perçu en lien avec l'activité agricole sera compatible avec l'allocation-chômage ou d'autres allocations sociales, sauf avec celles mises en place de manière exceptionnelle dans le contexte de lutte contre le Covid19.
- Personnes migrantes dont le permis de travail expire entre le 14 mars et le 30 juin 2020 : une rénovation simplifiée du permis de travail jusqu'au 30 juin sera mise en place.
- Personnes étrangères de 18 à 21 ans en situation légale : l'obtention du permis de travail sera facilité pour la réalisation de travaux agricoles.

Afin d'éviter des déplacements de population, **seules les personnes situées dans les communes voisines aux zones de récolte concernées seront éligibles**. Le Ministre Luis Planas a souligné l'importance de cette mesure pour garantir l'approvisionnement alimentaire du marché intérieur, maintenir les parts de marché espagnoles à l'international et éviter une flambée des prix des produits alimentaires.

ANALYSES DE THINK TANKS OU INSTITUTS DE RECHERCHE

INFORMA D&B

Selon le rapport de démographie des entreprises de Informa D&B, la création d'entreprises en Espagne a baissé de 8,5 % g.a au T1 2020. En 2020, 24 580 entreprises ont été créées au premier trimestre, contre 24 580 en 2019. La variation annuelle pour le mois de mars est plus prononcée (-13 % g.a) : par secteurs, la création d'entreprise a baissé notamment de 12 % dans la construction et de 17 % dans le commerce. En ce qui concerne l'investissement de capital dans la création d'entreprises, la baisse au T1 2020 serait de -11 % (1,9 Md € en 2019 et 1,7 Md € en 2020). Néanmoins, la chute la plus importante est observée au mois de février 2020 (avant la déclaration de l'état d'alerte), avec une baisse de -53,8 % g.a (884 M € en 2019 et que 408 M € en 2020).

ASEMPLEO

ASEMPLEO anticipe que la destruction d'emplois se maintiendra en avril et en mai. L'association patronale des ETT (entreprises de travail temporaire) en Espagne prévoit une hausse du taux de chômage à 14,2% pour le T1 2020 et anticipe que le nombre d'affiliés à la Sécurité Sociale continuera à chuter fortement en avril et en mai. Au total, les personnes ayant perdu leurs emplois et touchés par le chômage partiel seraient de l'ordre de 3 millions actuellement et devrait croitre rapidement.

CEOE (MEDEF espagnol)

Le patronat espagnol CEOE (équivalent du Medef) a publié le 8 avril un document d'analyse et prévisions économiques avec deux scénarios de reprise de l'activité : un scénario « optimiste » aboutissant à une contraction du PIB de -5% en 2020 et un scénario pessimiste avec une contraction du PIB de 9% en 2020.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par: Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón, Aïnhoa San Martin, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :
Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.
Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.